



26962 - Elle prend la bague de sa mère sans son autorisation et la perd

question

Un jour, j'ai pris la bague de ma mère à son insu et puis je l'ai perdue par mégarde. Quand ma mère s'est mise à la rechercher, je ne lui ai pas dit que c'est moi qui l'avait prise...À l'époque j'avais 12 ans... Maintenant, je regrette mon acte et je voudrais expier mon péché. Que faudrait-il faire? Puisse Allah vous récompenser par le bien.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Tu as eu tort d'avoir pris la bague sans autorisation. Tu dois en informer ta mère et solliciter son pardon et lui trouver une bague pareille. En effet, celui qui s'empare du bien d'autrui est un usurpateur. Il doit garantir ce qu'il usurpe. Il est vrai que le mineur n'encourt aucun péché mais il n'est pas dispensé de la garantie de ce qu'il prend (indûment). Les ulémas confirment que l'enfant assure la garantie des pertes qu'il occasionne ainsi que les dommages qui entraînent la détérioration de ce qu'il prend. Si toutefois tu crois fortement que la révélation de ton acte à ta mère va entraîner une rupture ou une dispute entre vous, contente-toi de lui offrir une bague, fût-ce à titre d'un prétendu cadeau.

Allah le sait mieux.